

RETOUR D'EXPÉRIENCE

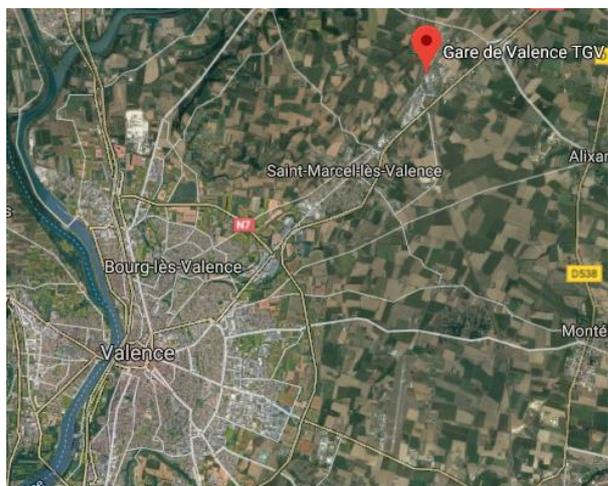
CDIS 26

Feux de VL
Parking Rhône gare Valence TGV – Alixan

RETEX INC
GSO-DEP N°61

Contexte opérationnel

Le dimanche 4 août 2019 à 02h46, les secours sont engagés pour un feu de VL sur VP/LP ETARE Gare SNCF Valence TGV sur le parking côté Rhône commune d'Alixan. Sur le ticket de départ les mentions suivantes sont précisées « vue de la LACRA – 1 VL ? – Peu de précision ».



Moyens engagés au départ



Situation à l'arrivée

- 8 véhicules en feu sous des ombrières avec panneaux photovoltaïques (PPV)
- Le portail d'accès au parking côté Rhône est fermé

Premières actions engagées

➤ Actions engagées par le CTA/CODIS:

- Contacte le centre régional des opérations (CRO) SNCF qui va tenter de joindre une astreinte technique de la gare
- Tente de contacter, sans succès, les numéros indiqués sur le plan ETARE de la gare (C301)
- Complète le départ avec 2 FPT + 1 CCFMA + CDG au vu des autres appels reçus

➤ Actions engagées par le 1^{er} COS:

- Force l'accès au parking pour un accès piéton uniquement
- Demande en renforts 2 FPT + CDG
- Établit une LDV 45 mousse





Groupement
des
services opérationnels

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

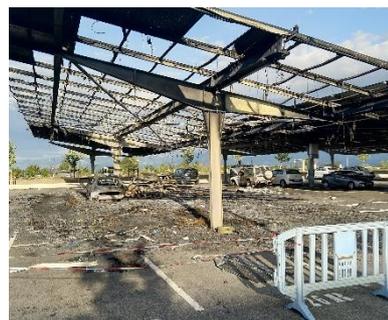
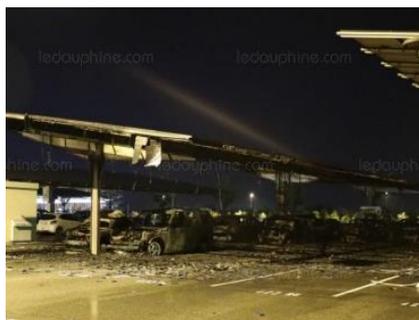
Situation opérationnelle

Le 1^{er} COS, CA du 1^{er} FPT, se consacre dans un 1^{er} temps à limiter la propagation du sinistre vers les véhicules situés au sud du sinistre, la zone sous les ombrières est interdite aux binômes d'attaque.

Avec l'arrivée du 2^{ème} FPT une attaque par la rue du Petit Bourru, à l'ouest, est engagée afin de limiter la propagation aux VL situées au nord du sinistre avec une LDV 45 + 1 LDT. L'onduleur des panneaux photovoltaïques impactés est coupé.

Les autres engins incendie sont missionnés pour alimenter le dispositif de lutte depuis les PEI de la zone et assurer la relève des binômes d'attaque.

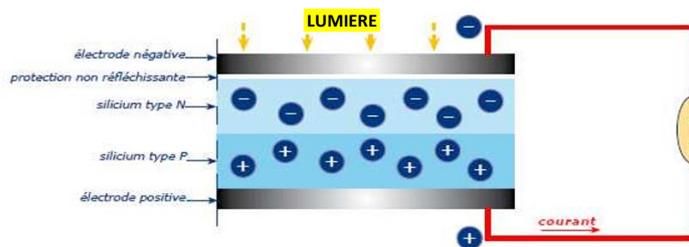
À l'arrivée du CDG le feu est déclaré éteint, le sinistre a impacté 12 VL dont 10 détruites et 2 endommagées. La totalité des panneaux photovoltaïques situés au dessus du sinistre sont aussi détruits.



FOCUS sur le risque électrique des PPV la nuit

Par principe tout PPV exposé à la lumière, comme celle de la lune, produit une énergie électrique permanente. Sauf à occulter totalement les panneaux, **il est impossible de couper physiquement cette alimentation électrique dans la partie amont de l'installation** (courant continu).

L'évolution des technologies des capteurs solaires vont les rendre de plus en plus performants et donc capables de produire de l'électricité avec la moindre source lumineuse et donc aussi la nuit.



FOCUS sur le développement du photovoltaïque

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif d'atteindre 32% d'électricité renouvelable dans le mix énergétique en 2030

Le CEREMA a évalué à 775 GW le potentiel photovoltaïque mobilisable au sol ou sur des parkings dans la moitié sud de la France (**soit près de 100 fois les capacités solaires aujourd'hui installées en France**) hors terres agricoles.

Le département de la Drôme de par sa situation géographique est très fortement concerné par le développement des installations que ce soit au sol ou sur des bâtiments.





Groupement
des
services opérationnels

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Pas de contact possible avec un responsable du site ni via le CRO ni via l'ETARE
- Portail fermé à l'arrivée de secours
- Aucun engin de secours n'a pu pénétrer dans l'enceinte du parking (accès piéton uniquement)
- Présence d'ombrières avec panneaux photovoltaïques
- Détérioration des tuyaux par les débris en verre des panneaux

ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Absence de vent
- Alerte du FPTSR plutôt que du FPTL
- ETARE de la gare TGV pris au départ par le CA du FPTSR ce qui a facilité l'identification des PEI en dehors du site
- Thématique des interventions impliquant des panneaux photovoltaïques abordé récemment en manœuvre de la garde
- VL impactés par le sinistre à carburation classique

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Suspecter une production d'électricité par les panneaux même la nuit
- Éviter tout contact avec les panneaux
- Réaliser les coupures électriques possibles : onduleur + disjoncteur général
- Même après coupure de l'onduleur, la partie AMONT (courant continu) est potentiellement toujours sous tension
- Définir la zone d'exclusion et les EPI qui y sont nécessaires
- Intégrer dans le zonage les risques de chute de matériaux ainsi que la ruine des panneaux (1,5 x hauteur)
- Engager un minimum de personnel
- Observer le niveau de dégradation des panneaux, pour évaluer leur capacité à continuer de produire de l'électricité source de danger
- Privilégier des moyens de lutte en jet diffusé d'attaque à plus de 3 m des panneaux pour limiter le risque électrique (LDV 45)
- Limiter le déblai pour éviter les contacts avec les structures
- Utiliser la LDT pour finaliser l'extinction (résistance plus importante aux débris de verre)



[GDO DGSCGC Interventions en présence d'éléments photovoltaïques](#)



[NIO 2011-14 intervention sur sites équipés de panneaux solaires](#)



[Fiche MOD INC 09 Intervention impliquant de panneaux solaires](#)



[NDO 02 Intervention d'urgence sur véhicules](#)



[ETARE C301 Gare Valence TGV Alixan](#)

